



**Syndicat National UNSA des Retraités Isolés**

**Bulletin d'adhésion  
Année 2026**

**Je soussigné(e) .....** (Prénom, Nom),

demeurant .....

..... (adresse complète)

déclare adhérer au Syndicat National UNSA des Retraités Isolés, et déclare avoir versé à ce titre, la somme de .....€ pour l'année 2026.

**Renseignements complémentaires :**

Numéro de téléphone .....

Adresse e-mail .....

Dernière entreprise ou service où j'ai été employé(e) :

**Date et signature :**

Si vous réglez votre cotisation par chèque, n'oubliez-pas de joindre ce bulletin.

Si vous réglez par virement, n'oubliez pas d'adresser votre bulletin d'adhésion par e-mail à notre trésorier : [jean-claude.ancelin@unsa.org](mailto:jean-claude.ancelin@unsa.org)



## Note d'informations pour 2026

Madame, Monsieur,

Vous avez manifesté l'intention de rejoindre le SNURI et nous vous en remercions.

Le montant de la cotisation minimale annuelle est de 45 €.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, verser une somme supérieure.

### Adhésion par e-mail et virement :

Envoyez votre bulletin d'adhésion complété et signé à [jean-claude.ancelin@unsa.org](mailto:jean-claude.ancelin@unsa.org) et effectuez un virement de votre cotisation au compte ci-dessous :



**BRED**  
BANQUE POPULAIRE  
BANQUE & ASSURANCE

UNSA DES RETRAITES ISOLES  
21 RUE JULES FERRY  
93177 BAGNOLET CEDEX

Code Banque <b>10107</b>	Code Guichet <b>00118</b>	Code BIC <b>BREDFRPPXXX</b>
Numéro de compte <b>00918050185</b>		Clé <b>61</b>
Domiciliation :	<b>BRED PARIS AGENCE RAPEE</b>	
	<b>01 40 04 73 71</b>	
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : <b>FR76 1010 7001 1800 9180 5018 561</b>		

Toute utilisation frauduleuse de ce document est passible de sanctions. Ce document n'est à utiliser qu'après vérification par le bénéficiaire

### Adhésion par courrier et chèque :

Envoyez votre bulletin d'adhésion et votre chèque à l'ordre du SNURI à :

SNURI-UNSA 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet Cedex

Nous vous informons qu'en devenant adhérent-e du SNURI-UNSA, vous bénéficieriez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation syndicale, que vous soyez imposable ou pas.

Les adhérent-e-s du SNURI sont destinataires de deux publications :

- L'infolettre de l'UNSA Retraités diffusée par e-mail,
- UNSA Mag, la revue nationale de notre union, l'UNSA, revue mensuelle envoyée à votre adresse postale.

Nous restons à votre service pour vous apporter toute précision complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Bien cordialement,

Thierry MARTY,  
Secrétaire Général du SNURI

Jean-Claude ANCELIN  
Trésorier du SNURI